

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 673

présenté par
M. Millienne

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 14, substituer à la seconde occurrence du mot :

« la »

le mot :

« cette ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.